



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2013.765**

Séance publique du

17 décembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131217-36442- DE-1-1_0
Date de signature : 19/12/13
Date de réception : jeudi 19 décembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET** : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL TOUS COURTS.

Le 17/12/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/12/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. François HAMY à Mme Marie José VALETA, Mme Sophie JOISSAINS à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Patricia LARNAUDIE

**Excusés sans pouvoir :**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. André GUINDE, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Danièle BRUNET donne lecture du rapport ci-joint.



07.11

**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE  
Direction Générale des Services  
Direction Information & Communication

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 17/12/13

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Danièle BRUNET  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : Mme Arlette OLLIVIER

**Nomenclature** : 7.5 Subventions

**Politique Publique** : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

**OBJET** : COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU FESTIVAL  
TOUS COURTS. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'association «les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA)» organise chaque année le Festival Tous Courts, une rencontre autour du court-métrage.

A chaque édition du Festival Tous Courts, des prix sont décernés et cette année la Ville d'Aix-en-Provence souhaite s'associer plus pleinement à cette manifestation en participant à la dotation de trois prix pour un montant total de 4000 euros :

- Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros
- Le Prix Spécial du Jury avec une dotation de 1000 euros
- Le Prix Jury Jeune d'une dotation de 500 euros

Les activités de l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence » s'inscrivent dans le cadre de la politique culturelle de la ville d'Aix-en-Provence et une convention d'objectif a été signée.

Un avenant n° 1 à cette convention est donc nécessaire pour l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle pour un montant de 4 000 euros à l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA) ».
- **DIRE** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville 2013 sur l'imputation budgétaire 92 023 6745 1669 qui présente les disponibilités suffisantes.
- **ADOPTER** l'avenant n°1 à la convention d'objectif (délibération n°2012.1307).
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer cet avenant n°1 à la convention d'objectif existante entre la Ville d'Aix-en-Provence et l'association « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA) ».

**2013.765 - COMMISSION DU FILM D'AIX-EN-PROVENCE - ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION POUR FINANCER TROIS PRIX DECERNES A L'OCCASION DU  
FESTIVAL TOUS COURTS.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 49</b>
<b>Présents</b>	<b>: 46</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 49</b>
<b>Pour</b>	<b>: 49</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 19/12/2013  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIF N°2012.1307  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 19 NOVEMBRE 2012**

\*\*\*\*\*

**Entre :**

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Maryse JOISSAINS-MASINI, ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2013,

désignée sous le terme « **La Commune** »,

d'une part,

et

L'association dénommée « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA) », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1, place John Rewald 13 100 Aix-en-Provence, n°SIRET 352 629 737 00045, représentée par son Président en exercice,

désigné sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

**PREAMBULE**

Par délibération du 19 novembre 2012, n°2012.1307, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention établie avec l'Association qui précise le montant de la subvention de fonctionnement attribuée et les objectifs à atteindre.

La subvention est créditée au compte de l'association selon les modalités définies à l'article 4 de la convention. Cependant, pour l'édition 2013, la Ville souhaite s'associer à nouveau à la manifestation « le Festival Tous Courts », en participant à la dotation de trois prix qui seront décernés à cette occasion et à une hauteur de 4000 euros.

La ventilation de cette subvention exceptionnelle de 4000 euros, est la suivante :

- *Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros*
- *Le Prix Spécial du Jury avec une dotation de 1000 euros*
- *Le Prix Jury Jeune d'une dotation de 500 euros*

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'Association pour représentée la participation à trois prix décernés lors du Festival Tous Courts.

**Article 2**

Toute autres clauses de la convention d'objectif établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Le montant total des subventions en 2013 versées à l'association RCA est de: 66 000 euros.

Fait à Aix-en-Provence, le :.....

Pour la Commune :  
**Le Maire d'Aix-en-Provence**  
**ou l'Adjoint délégué**

Pour l'Association :  
**Le Président**

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIF N°2012.1307  
VOTEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
LE 19 NOVEMBRE 2012**

\*\*\*\*\*

**Entre :**

La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire, Maryse JOISSAINS-MASINI, ou par Madame l'Adjoint délégué, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2013,

désignée sous le terme « **La Commune** »,

d'une part,

et

L'association dénommée « les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (RCA) », association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1, place John Rewald 13 100 Aix-en-Provence, n°SIRET 352 629 737 00045, représentée par son Président en exercice,

désigné sous le terme « **l'Association** »,

d'autre part,

**PREAMBULE**

Par délibération du 19 novembre 2012, n°2012.1307, la Ville d'Aix-en-Provence a adopté une convention établie avec l'Association qui précise le montant de la subvention de fonctionnement attribuée et les objectifs à atteindre.

La subvention est créditée au compte de l'association selon les modalités définies à l'article 4 de la convention. Cependant, pour l'édition 2013, la Ville souhaite s'associer à nouveau à la manifestation « le Festival Tous Courts », en participant à la dotation de trois prix qui seront décernés à cette occasion et à une hauteur de 4000 euros.

La ventilation de cette subvention exceptionnelle de 4000 euros, est la suivante :

- *Le Grand Prix avec une dotation de 2500 euros*
- *Le Prix Spécial du Jury avec une dotation de 1000 euros*
- *Le Prix Jury Jeune d'une dotation de 500 euros*

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**

Une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros est accordée à l'Association pour représentée la participation à trois prix décernés lors du Festival Tous Courts.

**Article 2**

Toute autres clauses de la convention d'objectif établie entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

Le montant total des subventions en 2013 versées à l'association RCA est de: 66 000 euros.

Fait à Aix-en-Provence, le :.....

Pour la Commune :  
**Le Maire d'Aix-en-Provence**  
**ou l'Adjoint délégué**

Pour l'Association :  
**Le Président**